

Retrouvé dans une mare de sang dans sa maison, non loin de Mouila

L'enseignant Pierre Kembou Digossou s'est-il fait exploser le visage ?

FN.
Mouila/Gabon

PIERRE Kembou Digossou, chargé de cours à l'école publique d'Idemba, dans le département de la Mougabalaba, a été retrouvé baignant dans une mare de sang, mercredi dernier, aux environs de 20 heures, dans sa maison. Selon quelques habitants de cette bourgade située à une trentaine de kilomètres de la commune de Mouila, le quinquagénaire, seul cette nuit-là dans sa demeure, se serait

fait exploser le visage à l'aide d'un fusil de type calibre 12. Il serait ensuite décédé des suites de ses blessures pendant son évacuation vers une formation sanitaire.

La nuit du drame, rapportent nos sources, alors que le village vit son calme habituel, chacun des habitants vaquant à ses occupations, nul ne peut imaginer que cette quiétude va être de courte durée. En effet, aux environs de 20 heures et à la surprise générale, une détonation se fait entendre d'une habitation. Lorsque les riverains, accourant de toutes parts, arrivent sur



Photo : F.N.

L'enseignant Pierre Kembou Digossou sur le lit d'hôpital à Mouila.

le lieu, c'est un spectacle horrible qui s'offre à eux : le maître d'école, Pierre Kembou Digossou, est en train de se vider de son sang, victime d'une décharge de plombs. Son visage, tuméfié, est

méconnaissable. Toute la figure a été broyée par les balles, tandis qu'une partie de la peau de la joue gauche a été arrachée. Seuls ses battements du cœur attestent que l'enseignant est encore en vie. Parant au plus pressé, des villageois s'organisent immédiatement pour l'acheminer au centre hospitalier régional de Mouila, puis sur Lambaré où le blessé n'arrivera pas vivant, succombant à une sévère hémorragie. De l'avis de ceux qui l'ont transporté, en effet, les chances de survie de Pierre Kembou Digossou étaient si

minces, que seul un miracle pouvait le sauver. Jusqu'au moment où nous mettons sous presse, les mobiles de ce qui apparaît comme une tentative présumée de suicide ne sont toujours pas connus. De même que trop peu de choses semblent avoir été dites sur la localisation du fusil utilisé par le maître d'école pour vouloir se donner la mort. Une enquête va-t-elle être ouverte pour essayer de comprendre ce qui s'est réellement passé dans la maison de Pierre Kembou Digossou, dans la nuit de mercredi 13 juillet dernier ?

A la suite de multiples vols à Franceville

Les cerveaux de deux gangs sous les verrous

N.O.
Franceville/Gabon

LES deux gangs soupçonnés d'avoir vandalisé plus d'une trentaine de domiciles en l'espace de neuf mois, dans la ville de Franceville, emportant meubles, matelas, télévisions, congélateurs, bouteilles de gaz, vaisselles et même des biens en numéraires, viennent d'être rattrapés par les agents de l'antenne provinciale de la police judiciaire (PJ) du Haut-Ogooué. La première bande est dirigée par un certain Urbain Ofougou, Gabonais de 28 ans. Ses membres connus sont : Yann Dorian Ndjokounda alias Zogbam (22 ans), élève en classe de 4e dans un lycée, Christ Oyabi (26 ans) et Hans Vendrique

Ntsougha (21 ans), tous Gabonais. L'autre gang est piloté par un petit dur, Keddy Kelsen José Ndjogo alias Zepekenio, Gabonais de 16 ans. Son groupe est constitué de Chrizos Apana alias Trompe-lamort, Gabonais (17 ans), Attahir Hallou alias La-Taupé, Tchadien de 19 ans et élève en classe de 3e. Ce groupe comprend aussi un certain "Cafard", activement recherché.

Pour les confondre, la PJ a dû procéder à la perquisition de leurs domiciles, où plusieurs effets recherchés ont été retrouvés stockés. Ces objets - d'autres ont déjà été liquidés par les voleurs présumés - ont été ramenés dans les locaux de la police judiciaire. Mais le tribunal ne pouvant les contenir tous, a dû ordonner leur restitution aux plaignants, sur la



Photo : N.O.

Quelques membres présumés des deux gangs qui troublaient la quiétude des Francevillois.

base d'un procès verbal. Au terme de leur garde à vue, les mis en cause ont été présentés devant le parquet de Franceville, le mardi 12 juillet dernier. Mais contre toute attente, le présumé cerveau du deuxième gang, Zepekenio, a été remis en liberté, alors que ses trois complices supposés ont été écroués à la prison cen-

trale. Quant au chef de bande présumé du premier groupe, Urbain Ofougou, il a réussi à s'échapper de la police judiciaire, le dimanche 10 juillet dernier. Pendant qu'il était actuellement recherché, les trois membres de son "association" ont été, comme ceux de l'autre gang, placés sous mandat de dépôt.

Il faut dire que ces interpellations ont ramené un peu de tranquillité dans la ville. En effet, les habitants de Franceville ne savaient plus où donner de la tête, tant les vols dans les domiciles, les magasins et autres édifices étaient devenus monnaie courante. « La bande à Urbain Ofougou avait le contrôle du secteur de Joumas, Mangoungou, Wendjé et tous les autres quartiers environnants. Le gang de Keddy Kelsen Josué Ndjogo avait le contrôle du secteur de Poubara, Potos, Franceville 2, Ombélé, Ongali, quartier sable, etc. », confie une source policière. Pour opérer, les deux groupes de malfaiteurs attendaient que les propriétaires des lieux soient absents. Ils défonçaient ensuite la porte à l'aide de barres de fer et autres ou-

tils appropriés. Une fois la porte cassée, ils s'emparaient de tous les biens qu'ils trouvaient, avant de prendre la poudre d'escampette. Des plaintes, au sujet de ces vols répétés, n'ont cessé de pleuvoir, depuis le mois d'octobre 2015, sur la table de la PJ. Le dernier cas, sans doute celui de trop, est celui perpétré par le groupe à Hans Vendrique Ntsougha au domicile de celui qui lui apprenait le métier de tôlier. C'est le maître tôlier qui a mis la PJ sur les traces, du fait de sa connaissance du mode opératoire de son apprenti. L'arrestation de l'un des cerveaux a immédiatement conduit à l'interpellation de l'autre, puisque les deux hommes opéraient quelquefois ensemble.

Lutte antidrogue

L'Oclad interpelle 4 présumés dealers à Léconi

N.O.
Franceville/Gabon

LA mission spéciale effectuée, mercredi dernier, par les éléments de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) du Haut-Ogooué, à Léconi, chef-lieu du département des Plateaux, a été couronnée de succès. En effet, au cours de leurs patrouilles, ils ont interpellé quatre présumés dealers, Basile Lankoura, 38 ans, Gustave Mboouma, 39 ans, Cyrille Donatien Olieli, 30 ans, tous trois Gabonais et un ressortissant congolais, Christopher Dabambou, 44 ans qui portaient sur eux du chanvre. Ceux-ci ont déférés devant le parquet de Franceville qui les

a placés en détention, le lendemain, à la prison centrale de Yene.

Selon la police, Basile Lankoura, venait de subtiliser quelques herbes sèches de chanvre indien au domicile de son ami Gustave Mboouma lorsqu'il a été interpellé. Il raconte que c'est en l'absence de ce dernier qu'il aurait fait. D'après ses déclarations, c'est en cherchant une boîte d'allumettes à la cuisine qu'il aurait remarqué la présence d'un sac de farine rempli de chanvre indien. Sans hésiter, il se sert et dissimule l'herbe dans ses poches. Mais, au moment de sortir, il tombe sur la patrouille de l'Oclad. Jugeant son attitude suspecte, ceux-ci décident de l'interpeller. Au cours de la fouille qui s'en



Photo : N.O.

Gustave Mboouma a finalement reconnu les faits devant le parquet.

suit, les policiers découvrent dans ses poches du chanvre indien. Sommé de dénoncer son fournisseur,

Lankoura n'a pas d'autre choix que de conduire les agents chez son ami Gustave Mboouma qui était accompagné du secrétaire cantonal des Plateaux, Cyrille Donatien Olieli. Les deux hommes sont arrêtés et fouillés. Leur flair a payé puisqu'ils trouvent dans les poches du secrétaire cantonal, 100 g de cannabis. Une perquisition menée par la suite au domicile de Mboouma permet aux agents d'y dégoter un sac de farine bourré de cannabis, et un sachet rempli de cette herbe prohibée. Au cours de la patrouille, Christopher Dabambou alias Double-Face est lui aussi pris dans la nasse. A son domicile au quartier Akou, la police saisit trois paquets d'herbe sèche de cannabis

pesant 200 g. Les quatre hommes sont conduits dans les locaux de l'Oclad à Franceville, pour être entendus. Durant leur interrogatoire, Gustave Mboouma, qui détient la plus grosse quantité de chanvre, tente mais en vain de réfuter d'être le propriétaire du produit découvert chez lui. Et déclare plutôt que celui-ci appartiendrait à l'un de ses frères, qui l'aurait déposé chez lui pour le lui garder. Mais, devant le parquet de Franceville, l'homme a recouvré la mémoire en reconnaissant en être le propriétaire. Il a été placé sous mandat de dépôt pour importation de cannabis, tandis que les trois autres l'ont été pour détention et usage de produits stupéfiants.